

Monsieur Philippe LEDENVIC
Président de l' Autorité Environnementale
Ministère de la transition écologique et
solidaire - CGEDD
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Lyon, le 18 juillet 2019

Objet : Mémoire de réponse à l'avis de l'autorité environnementale sur le schéma régional
biomasse d'Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Président,

Le projet de schéma régional biomasse Auvergne-Rhône-Alpes a été élaboré dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015. Ce projet de schéma et son rapport environnemental ont été soumis à l'avis de l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), conformément à l'article R122-17 du code de l'environnement.

L'avis de l'autorité environnementale du 12 juin 2019 comprend 30 recommandations. Vous trouverez en annexe les réponses apportées à ces recommandations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric FOURNIER
Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-
Alpes délégué à l'énergie, l'environnement, le
développement durable et les PNR

Christine MESUROLLE
Secrétaire Générale adjointe
pour les Affaires Régionales en Auvergne-
Rhône-Alpes